## Feuille inscription Move&Dance Saison 2019-2020

Vo	m:Prénom:
٩d	resse :
Γé	léphone :
Ξm	nail :
Date de naissance : Profession :	
	<u> Tarifs: (cocher la formule souhaitée)</u>
	□ 1 cours par semaine : 215€/an
	□ 2 cours par semaine : 265€/an
	☐ 3 cours par semaine : 315€/an
	<ul><li>□ Adhésion à l'association : 30€/an</li><li>1 cotisation à l'association par foyer</li></ul>

<u>Lieux des cours</u>: Salle Prinquiau, 11 rue du Prinquiau à Nantes (zola)

Salle de La Tangueria du Port, 6 rue Meuris à Nantes (Chantier Naval)

Salle Dupleix, 14 rue Barbinais à Nantes (Chantenay butte St Anne)

## <u>Pièces à fournir pour l'inscription :</u>

- o Fiche inscription complétée
- o 2 enveloppes timbrées
- 2 photos d'identités
- 1 chèque pour les cours (possibilité de payer en 4 fois)
- 1 chèque de 30€ pour la cotisation à l'association (possibilité de faire un chèque global avec le paiement des cours)
- 1 certificat médical datant de moins de 3 ans
- Besoin d'une attestation de sport ? 0 oui 0 non



## **Cocher votre choix**



<u>Lundi</u>: O 9h30-10h30 Bodybalance

O 10h45- 11h45 Bodybalance

O 20h30- 21h30 Fitdance

Mercredi: O 19h45- 20h45 Fitdance

Le Dupleix

Jeudi: O 19h- 20h Fitadance

Samedi: O 10h- 11h Bodybalance

O 11h15- 12h12 Fitdance

Jeudi: O 12h30- 13h15 Bodybalance

L'inscription est définitive, toute année commencée est due, aucun remboursement ne sera effectué.

Les cours ont lieu du 16 Septembre 2019 au 21 Juin 2020, hors vacances scolaires. Durant les vacances, des stages (fitdance, bodybalance, danse en ligne) seront proposés en complément. Aucun cours les jours fériés.

Les cours manqués pourront être rattrapé sur d'autres créneaux suivant les disponibilités.

Pour les cours de Bodybalance, merci de penser à votre tapis et bouteille d'eau et veiller à arriver 5 minutes plus tôt pour vous installer.

Je soussignée ....., donne mon autorisation à être photographiée ou filmée durant les cours.

Signature

Move&Dance

moveanddance44@gmail.com

3 avenue Villeneuve Lalande, 44100 NANTES